



NOTE D'INFORMATION SUR LE CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Objet : Présentation du projet Cadre de Conformité Volontaire AU Rendez Vous des Douanes auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire

Dans le cadre de la conduite des réformes inscrites à son Plan Stratégique de Modernisation (PSM) couvrant la période 2022-2025, la Direction Générale des Douanes (DGD) bénéficie de plusieurs assistances techniques auprès des Partenaires Techniques Financiers.

Le Groupe de la Banque Mondiale, pour sa part, appui la DGD pour la mise en œuvre d'un cadre de conformité volontaire à la réglementation douanière dans le cadre de son projet Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO).

La présente note dont le but est de vous commenter ledit projet s'articule autour des points suivants :

- Définition du concept ;
- Avantages du projet pour l'Etat, la Douane et le Secteur privé.

I. Définition du concept (c'est quoi le cadre de conformité volontaire ?

Les Administrations douanières modernes encouragent vivement à accorder une plus grande attention à la compréhension des facteurs qui façonnent le comportement des entreprises en matière de respect de la conformité.

Le cadre de conformité volontaire vise à offrir un ensemble de prestations de services aux entreprises en vue de les inciter au civisme fiscal et les encourager au respect systématique de la réglementation douanière.

Il permet de construire un changement de paradigme pour faire passer l'Administration douanière d'une culture fondée sur le contrôle à une culture axée sur l'approche - clients et le service.

Il s'articule autour de 5 piliers fondamentaux :

- **Pilier 1** : la DGD propose des prestations de services dédiées à appuyer la conformité des usagers par une approche clients ;

- **Pilier 2** : La DGD dispose d'une base de données référentielle des usagers-clients aux fins d'appuyer la gouvernance de la connaissance des clients ;
- **Pilier 3** : La DGD dispose d'un processus opérationnel d'analyse et de gestion des risques douaniers holistique intégrant les facteurs motivationnels de la non-conformité ;
- **Pilier 4** : La DGD dispose d'une structure fonctionnelle et opérationnelle de diagnostics d'assurance qualité des entreprises pour accroître la connaissance des clients et les catégoriser selon leur prédisposition à être en conformité à la réglementation fiscale et douanière de façon systémique et systématique ;
- **Pilier 5** : La DGD élargit la portée de son barème de sanctions pour être davantage dissuasif et adapté au degré de motivation à la non-conformité.

II. Les avantages du projet

1. Les avantages pour l'Etat de Côte d'Ivoire

- Une contribution à la création d'un environnement commercial plus transparent et simplifié, à l'attraction accrue des investissements directs étrangers ;
- Une facilitation du commerce régional ; notre pays pourrait être le premier pays de l'Afrique de l'ouest à mettre en œuvre avec succès un tel projet ;
- Une contribution à l'amélioration de notre image au plan international.

2. Les avantages pour la Douane

- Une amélioration du civisme fiscal-douanier dans l'environnement du commerce transfrontalier ivoirien et donc la réduction du coût de l'incivisme pour le gouvernement, l'économie nationale et la douane ;
- Une réduction du nombre des infractions grâce à des réponses sur mesure aux risques d'irrégularités et le traitement anticipatif de leurs causes motivationnelles ;
- Une diminution des coûts de la mise en conformité tant pour l'utilisateur que pour l'administration ;
- Une collecte de revenus optimale et efficace car volontaire et systémique de la part des entreprises ;
- Un climat de confiance rétabli entre l'utilisateur-client et l'administration ;
- Un revenu du contentieux douanier plus élevé en ciblant et mobilisant les ressources opérationnelles sur les infractions criminelles ;
- Une réduction du nombre d'inspections ;
- Une amélioration de la qualité des données.

3. Les avantages pour le secteur privé

- Une amélioration de la réputation de l'entreprise ;
- Un appui continu, sur mesure de la part de la douane suivant l'identification des risques d'irrégularités et de leurs causes motivationnelles et organisationnelles ;
- Une réduction des erreurs et une augmentation de l'efficacité opérationnelle et commerciale de l'entreprise ;
- Une diminution des pénalités et charges financières liées au contentieux douanier ;
- Un climat de confiance rétabli entre l'utilisateur-client et l'administration ;
- Une augmentation du niveau de conformité des entreprises mesurée par la proportion du nombre de déclarations ne nécessitant aucune intervention ni modification de la douane par rapport au nombre total de déclarations.